

PSY & ASD SGPP
SSPP
SSPP

Rapport annuel 2023

Table des matières

Editorial – rapport de la présidente	4
Comité de la SSPP 2023	6
Informations des commissions et départements	7
Département des finances	7
Commission permanente de formation (CPF)	7
Commission des examens (CE)	8
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)	8
Commission de formation continue (CFC)	9
Commission psychothérapie	10
Commission des titres (CT)	10
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)	11
Qualité	11
ISFM	12
Département pour la relève	12
Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP	12
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	13
Communication	13
Le Congrès annuel de la SSPP	14
Informations du Secrétariat général	14
Statistique des membres 31.12.2023	15
Bilan au 31.12.2023 SSPP	16
Modifications des fonds de la SSPP 2023	17
Fonds Comité national	17
Comptes annuels SSPP 2023	18
Commentaires sur les comptes annuels 2023 de la SSPP	19
Charges du Secrétariat de la SSPP	20
Rapport de l'organe de révision (SSPP)	21
Bilan au 31.12.2023 FMPP	22
Comptes annuels FMPP 2023	23
Commentaires sur les comptes annuels 2023 de la FMPP	24
Charges du Secrétariat de la FMPP	24
Rapport de l'organe de révision	25
Le mot de la fin	26
Impressum	27

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AFC	Examen de spécialiste
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAP	Association suisse des médecins assistants et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-chefes et médecins-chefs en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPF	Commission permanente de formation
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux LAA
CURAFUTURA	Association des assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération Suisse des Psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMAL	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPSY	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santé suisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Healthcare
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
TARMED	Tarif médical
TARPSY	Structure tarifaire pour la psychiatrie stationnaire
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

Editorial – rapport de la présidente

Chère collègue, cher collègue,

Le travail du comité s'oriente en fonction des trois objectifs stratégiques supérieurs suivants :

1. la SSPP s'engage dans une collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire pour une offre en soins psychiatriques adaptés aux besoins et pour le soutien des personnes atteintes d'une maladie psychique ;
2. la SSPP défend les intérêts de ses membres et se mobilise en faveur de bonnes conditions de travail ainsi que d'une rémunération adéquate des prestations de psychiatrie et de psychothérapie de ses membres ;
3. la SSPP renforce l'image de la psychiatrie et des psychiatres.

Tout ce qui a été fait en 2023 au sein du comité et des commissions de la SSPP sert en fin de compte à atteindre ces objectifs stratégiques. C'est là-dessus que nous serons jugé·e·s!

En réduisant le nombre de membres de notre comité, nous avons fait un pas important vers l'allègement des charges financières de la SSPP. Nous avons toutefois veillé à nous organiser de manière à ne pas devoir faire de compromis sur la qualité de notre travail.

Le passage au modèle de prescription nous a tenu·e·s en haleine en 2023 et a entraîné, comme en 2022, une forte augmentation des questions relatives aux assurances et aux tarifs. Cela souligne la complexité croissante des conditions de travail de nos membres. La SSPP et ses commissions apportent ici un soutien indispensable.

Une nouvelle fois, un travail important et précieux a été accompli dans le domaine de la formation postgraduée et continue. Je tiens à remercier vivement les institutions et les cabinets privés qui s'engagent en tant qu'établissements de formation postgraduée. Leur rôle important dans la formation pratique des jeunes médecins mérite une reconnaissance particulière. Leurs efforts garantissent que notre relève médicale acquière les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer les soins à l'avenir.

Je suis particulièrement heureuse que nous ayons pu poser des jalons importants dans le domaine de la promotion de la relève. En participant à différents congrès et notamment au congrès Medifuture, destiné aux étudiant·e·s en médecine, nous avons activement jeté des ponts en direction de futures forces vives pour la psychiatrie. Cela est également important pour notre discipline, car l'évolution démographique nous réserve durablement des défis de taille à relever. La psychiatrie et donc la SSPP doivent rester attractives et pertinentes, tant pour ses membres jeunes que pour les plus âgé·e·s.

Le congrès annuel de la SSPP, qui a réuni plus de 1000 participant·e·s, a été l'un des temps forts de l'année ! En tant que forum central d'échange et de formation continue, il a montré une fois de plus à quel point notre société de discipline médicale est vivante et diversifiée. Dans le cadre de l'assemblée générale, de nombreux membres ont également apprécié la possibilité d'échanger avec le comité et de lui faire part de leurs préoccupations.

Au cours de l'année sous revue, nous avons envoyé six newsletters à nos membres, les informant de divers sujets d'actualité et de nos activités.

Dans le cadre du groupe de travail Politique, nous avons été consultés publiquement avec la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s (SSPPEA) et Swiss Mental Health Care (SMHC, l'Association des hôpitaux et services psychiatriques de

Suisse dans la psychiatrie institutionnelle) sur la formation continue, sur le modèle de prescription ainsi que sur le développement de l'offre ainsi que sur l'assurance qualité. Nous avons notamment adressé à l'ensemble des membres du Parlement fédéral deux « lettres de session » et avons pu avoir des entretiens avec différent·e·s parlementaires lors desquels fait part de nos préoccupations. Par le biais de ces mesures, nous entendons faire valoir efficacement les préoccupations de la psychiatrie et de la psychothérapie dans le discours politique. Le travail politique est un travail qui se construit, où il faut entretenir les relations, et il devient de plus en plus important pour atteindre les objectifs de la SSPP.

Je tiens ici à remercier chaleureusement mes collègues du comité, Antonella Rossi et tou·te·s les collaboratrices du secrétariat, de même que Philipp Straub, l'ensemble des membres des commissions et bien d'autres personnes encore pour leur grand soutien et leur collaboration.

Je remercie chacun·e d'entre vous pour votre engagement. Ensemble, nous façonnons l'avenir de la psychiatrie et de la psychothérapie en Suisse.



Fulvia Rota, présidente SGPP



Comité de la SSPP 2023

- Fulvia Rota, présidente
- Rafael Traber, vice-président
- Rosilla Bachmann Heinzer, département des finances
- Erich Seifritz, président commission permanente de formation postgraduée et continue CPF, représentant de la psychiatrie universitaire
- Julius Kurmann, président CPF, adoption lors de l'AD du 15.6.2023
- Catherine Léchaire, co-présidente congrès annuel
- Jean-Daniel Sauvant, département des assurances
- Stefan Klöppel, département pour la qualité, adoption lors de l'AD du 16.11.2023
- Fabian Kraxner, département pour la relève, adoption lors de l'AD du 16.11.2023

Sans droit de vote

- Philipp Straub, conseiller juridique
- Manuela Specker, communication (jusqu'en septembre 2023)
- Marco Tackenberg, communication

Informations des commissions et départements

Département des finances

Afin de garantir durablement l'existence économique de l'association et d'éviter des déficits structurels supplémentaires au cours des années à venir, le comité a décidé d'alléger les structures et de supprimer les deux sièges du comité créés en 2020, représentant les dicastères de la relève et de la qualité. La SSPP et l'ASMAP ont élaboré conjointement un document de base définissant le cadre à donner pour poursuivre une collaboration constructive avec la relève malgré l'absence de siège au sein du comité.

L'ajout de deux sièges au comité en 2020 a eu un impact direct sur le budget des années suivantes et a entraîné des dépenses supplémentaires pour le comité, et par ricochet des déficits plus importants en 2022 et 2023. La mauvaise année boursière en 2022 a également eu un impact négatif, puisqu'elle a conduit à la perte de valeurs dans tous les secteurs et qu'elle a déjà creusé le déficit de la SSPP dans les comptes 2022.

Les changements structurels à l'échelle du comité, avec une diminution de trois sièges (passage de 9 à 6 sièges) et la diminution des indemnités de séance et d'autres charges qui en découlent, ainsi que la réduction de la fréquence des séances, permettent de budgéter pour cette année un déficit inférieur aux années précédentes.

L'augmentation des recettes provenant des cotisations des membres est le fruit des efforts déployés pour acquérir de nouveaux membres afin de renforcer la position de la SSPP. Compte tenu de la structure d'âge des membres de la SSPP, ces efforts doivent être poursuivis. Dans les années à venir de nombreux départs auront lieu à la suite de départs à la retraite et de fermetures de cabinets.

Rosilla Bachmann, responsable des finances

Commission permanente de formation (CPF)

La composition de la CPF a été en partie renouvelée. Le transfert de la présidence de Julius Kurmann s'est opéré avec professionnalisme. Corinne Aeschbach s'est retirée et Erich Seifritz a repris la représentation de la SSPP au sein du comité de l'ISFM. Joachim Küchenhoff a quitté le poste de directeur de la Commission Psychothérapie et a été remplacé par Steffi Weidt. Christoph Nissen est le nouveau représentant de l'ARIP et Dan Georgescu celui de l'ASMP. Il n'y a pas eu d'autre changement au niveau des directions de dicastère. Au sein des dicastères, il y a eu quelques changements de personnes, consultables sur le site Internet.

La CPF et l'ASMP ont travaillé conjointement à la révision du point 5 du PFP en psychiatrie et psychothérapie qui a été approuvée par l'AD de la SSPP du 16 novembre 2023 et soumise pour adoption par l'ISFM lors de la séance du comité du 14 mars 2024. Certains critères influant sur la répartition des établissements hospitaliers et ambulatoires de FP dans les catégories A, B ou C ont été modifiés dans ce cadre. Par ailleurs, les établissements de FP en psychiatrie et psychothérapie de l'âge avancé, en psychiatrie forensique, en psychiatrie de consultation et de liaison et en psychiatrie et psychothérapie des addictions, classés jusqu'à présent en catégorie C, ont été requalifiés en « hôpitaux proposant une formation approfondie ». Cette simplification rédactionnelle a révélé certains points à clarifier concernant la reconnaissance des EFP en psychothérapie pratiquée par des psychologues, ce qui a conduit la CPF à demander à l'OFSP de réviser l'art. 50c de l'OAMaI.

La prochaine tâche importante à l'ordre du jour de la CPF est l'accréditation du PFP en psychiatrie et psychothérapie par le DFI.

Erich Seifritz, président de la CPF

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Commission des examens (CE)

Cette année, 190 candidat·e·s se sont présenté·e·s à l'EDS I (contre 209 en 2022, avec la langue italienne). L'organisation de l'examen, qui s'est déroulé à Bern Expo, n'a posé aucun problème. Le taux d'échec a été de 14,7 % (15,3 % en 2022) et est donc stable, tout comme le nombre de candidat·e·s. Dans le cadre de l'EDS II, 202 travaux ont été remis (155 en 2022), ce qui représente un record de participation qui a poussé l'organisation jusqu'à ses limites. 86,6 % des candidat·e·s ont réussi (85,2 % en 2022). Comme d'habitude, des récompenses ont été attribuées aux meilleurs travaux : 1^{er} prix : Dre Alexandra Moskovchuk, 2^e prix : Dr Philippe Dahdal, 3^e prix : Maria Dalmau i Ribas. La collaboration au sein de la Commission des examens a été excellente, grâce à l'aide de Rabea Krings de l'IML et d'Isabell Hofer, du secrétariat de la SSPP. Pendant le congrès de la SSPP, un atelier bilingue (français/allemand) a été organisé pour les candidat·e·s (introduction à la rédaction du travail d'examen de spécialiste) et un autre pour les expert·e·s (évaluation du travail d'examen de spécialiste), ce qui a été accueilli très favorablement. Des changements sont annoncés concernant la composition de la commission : Paul Hoff, devenu professeur émérite, cèdera sa place à Jochen Mutscher, qui est également pressenti pour assumer la succession du président, Beat Nick (qui atteindra la durée limite de son mandat).

Les lauréats EDS II 2023

1^{er} prix: Alexandra Moskovchuk

Titre du travail écrit: "Gemeinsame Wunden sauber trennen"

2^e prix: Philippe Dahdal

Titre du travail écrit: "Guten Tag, ich bin ein kommunikativer Autist"

3^e prix: Maria Dalmau i Ribas

Titre du travail écrit: "Maternité réelle et maternité transférentielle"

EDS I 2023

Candidats	Réussite
190	85.3%

EDS I 2022

Candidats	Réussite
209	81,92%

EDS II 2023

Candidats	Réussite
202	86.83%

EDS II 2022

Candidats	Réussite
147	95.34%

Beat Nick, président de la commission des examens

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) est responsable de l'évaluation des établissements de formation postgraduée, de l'organisation des visites ainsi que pour toutes les questions relatives aux concepts de formation postgraduée.

Le cours de maîtres de stage organisé chaque année a eu lieu en mars 2023. Avec 40 participant·e·s, la volée de cette année était bien fournie. Conformément à l'art. 5.4 du programme de formation postgraduée, ce cours est obligatoire pour les médecins spécialistes en psychiatrie et psychothérapie qui souhaitent faire reconnaître leur cabinet comme un établissement de formation postgraduée, et fournit des informations sur les domaines suivants : le programme de formation postgraduée en vigueur, les exigences envers les formateur·rice·s, les aspects juridiques relatifs à l'exercice de la psychiatrie en tant que médecin-assistant·e, les conditions-cadres de la formation postgraduée.

Dans l'ensemble, le nombre des établissements de formation postgraduée nouvellement reconnus ou qui ont été réévalués (en général en raison d'un changement de médecin-chef·fe) a significativement augmenté en 2023 par rapport à 2022. Le nombre des reconnaissances initiales de cabinets de formation a également augmenté par rapport à l'année précédente.

En raison de la révision du programme de formation continue, adoptée le 16 novembre 2023 par l'assemblée des délégué·e·s de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP), nous avons reçu de nombreuses questions, parfois associées à des demandes de reconnaissance, de la part divers grands cabinets psychiatriques qui ne remplissaient pas les critères de l'ancien programme de formation postgraduée pour être reconnus de façon autonome en tant qu'établissement de formation postgraduée.

Nous avons répondu à ces questions et demandes par la négative en indiquant que la révision devait encore être approuvée par la direction et le comité de l'ISFM. Selon les prévisions actuelles, les nouveaux critères du chapitre 5 révisé du programme de formation postgraduée entreront en vigueur au plus tôt à partir du deuxième trimestre 2024. Jusque-là, les critères du programme de formation postgraduée du 1er juillet 2009 demeurent applicables.

Pour ses évaluations, la CEFP s'est strictement tenue aux critères de ce programme, en particulier son point 5.2.3.

2023:

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
27+11*	9+8*	27	-	24+37*

* Reconnaissances de base de catégorie C, vérifiées par les délégué·e·s de la CEFP compétent·e·s, en lien avec la reconnaissance pour la formation approfondie (PPA, PPEA, PPF, addictions).

2022:

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
25 + 13*	1	23	-	30 +19*

* Reconnaissances de base de catégorie C, vérifiées par les délégué·e·s de la CEFP compétent·e·s, en lien avec la reconnaissance pour la formation approfondie (PPA, PPEA, PPF, addictions).

Rainer Krähenmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée.

Commission de formation continue (CFC)

Lors de l'exercice sous revue, la Commission de formation continue s'est réunie lors de deux séances ordinaires, dont la première a eu lieu en présentiel et la deuxième en ligne. Le reste

du temps, elle a répondu aux demandes et requêtes en cours par voie électronique, avec le soutien du secrétariat.

Au total, 146 demandes de crédit d'organismes de formation continue ont été traitées, 453 diplômes de formation continue et 28 confirmations de formation continue ont été établis, et des réponses ont été apportées à un nombre important de questions individuelles. Les contrôles ponctuels effectués ont à nouveau montré que les membres s'acquittent de leur obligation de formation continue, ce qui est réjouissant.

Demandes de crédit traitées en 2023	Demandes de crédit traitées en 2022
146	131

Steffen Stoewer, président de la Commission de formation continue

Commission psychothérapie

Le 23 juin 2023, j'ai quitté la CPF mais étais prêt à rester à disposition jusqu'à ce que ma successeure prenne le relais. Pour des raisons pratiques, le passage de témoin a dû être repoussé à 2024.

La commission a assumé ses tâches habituelles, comme chaque année (demander, vérifier et confirmer des rapports annuels ; examiner les nouvelles demandes).

Pour les années à venir, il sera important d'adapter les critères posés pour les rapports annuels des établissements :

Dorénavant, il sera demandé aux établissements d'indiquer combien de médecins suisses ont suivi leur formation. S'ils n'ont formé aucun·e candidat·e suisse pendant plus de trois ans, la SSPP leur retirera leur reconnaissance. Ils pourront cependant déposer une nouvelle demande de reconnaissance. Ce critère doit être inscrit dans le PFP.

Je vous souhaite une bonne continuation et adresse mes meilleurs vœux pour la suite de la collaboration au sein de la CPF!

2023:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
0	43

2022:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
1	43

Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie

Commission des titres (CT)

La Commission des titres est responsable de l'examen des dossiers pour l'obtention du titre de médecin spécialiste ainsi que des états des lieux et, dans ce cadre aussi, de répondre en particulier aux demandes de précisions qui dépassent le niveau d'information des responsables d'établissements de formation postgraduée. La SSPP est parvenue à bien consolider les mutations de personnel, ce qui a permis, grâce aux personnes assurant la continuité, de collaborer avec le même niveau d'efficacité. En revanche, l'ISFM a fait face à un manque de capacités qui a requis des mesures radicales. Les spécialistes de la discipline ne sont plus en mesure de procéder au pré-examen du dossier. La tâche du contrôle des attestations et des objectifs de formation est ainsi transférée aux délégué·e·s, ce qui entraîne une nette hausse

de la charge de travail. L'ISFM n'a toujours pas réussi à procéder à la numérisation complète des certificats, ce qui suscite l'incompréhension des candidat·e·s. Andri Meiler, délégué spécialisé de Suisse romande, a pris sa retraite après plus d'une décennie d'engagement et nous le remercions chaleureusement pour tout le travail et l'énergie fournis. Luca Rampa, médecin directeur adjoint du RFSM Fribourg, qui parle couramment plusieurs langues nationales et qui possède un intérêt notoire pour la formation postgraduée, a accepté de lui succéder.

2023:

Dossiers en suspens	60
Reconnaisances de titres	156
Total demandes de titre déposées	223

2022:

Dossiers en suspens	23
Reconnaisances de titres	130
Total demandes de titre déposées	190

Ingo Butzke, président de la commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

Le changement de génération au niveau de la présidence, des responsables de sous-commission et des officier·ère·s s'est opéré sans heurts. Les différentes sous-commissions ont à nouveau repris l'ensemble de leurs activités, ce qui a permis d'adopter la prise de position « UEMS Planetary Health » ainsi que le « Basic curriculum knowledge in climate change and Planetary Health ». Le « Examination Working Group », qui comprend des représentant·e·s de l'EPA et de l'EFPT, progresse également conformément aux prévisions, si bien que le premier « UEMS Board exam » devrait avoir lieu en 2025 sur la base technique de la plateforme de formation en ligne.

Le UEMS Psychiatry Spring Section Meeting (16-18 juin 2023) s'est tenu à Oslo. Une comparaison des systèmes de santé a révélé des différences surprenantes : d'après ces données, la durée moyenne des séjours en psychiatrie pour adultes est de quatre jours. La psychiatrie pour personnes âgées, les addictions et la psychiatrie forensique ne constituent pas des titres de formation approfondie spécifiques. L'obtention du titre de médecin spécialiste requiert 100 heures de formation théorique en psychothérapie.

La prochaine édition du UEMS Psychiatry Spring Section Meeting se tiendra à Dublin. Le représentant suisse est déjà inscrit. D'autres sujets abordés ont notamment été la demande de Malte d'être accrédité par le UEMS Board en tant qu'établissement de formation postgraduée, sachant que c'est la première fois qu'une telle demande est faite à l'échelle d'un pays. L'UEMS a accordé un statut d'observateur à l'Ukraine en 2023.

Ingo Butzke, représentant de l'UEMS

Qualité

Depuis avril 2022, en raison de la nouvelle version de l'art. 58 LAMal, les psychiatres exerçant en cabinet sont tenu·e·s pour la première fois de déclarer les mesures d'amélioration de la qualité qu'ils·elles appliquent. Des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'autorisation d'exercer étaient annoncées. Garantir des soins de haute qualité constituant l'un des objectifs de la SSPP, nous avons participé au projet pilote de la FMH. En collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines, nous avons cependant aussi soutenu la position selon laquelle « la qualité a un prix », étant donné que l'argument a été avancé que les mesures d'amélioration de la qualité étaient déjà comprises dans les tarifs. La mise en place concrète de ce dispositif

est à l'arrêt depuis plus d'un an, c'est pourquoi il semble moins urgent de maintenir ce dicastère au sein du comité. En 2023, nous avons pu créer des aide-mémoires et mettre en place une liste de personnes à contacter en cas de questions relatives à la qualité en lien avec l'ouverture de cabinets. Le dicastère continuera d'œuvrer à l'assurance et à l'amélioration de la qualité et le comité à inviter le dicastère à ses séances et aux AD lorsque des points de l'ordre du jour concerneront la qualité.

Stefan Klöppel, membre de la CPF

ISFM

La SSPP a été représentée au sein du comité de l'ISFM jusqu'en septembre 2023 par Claudine Aeschbach et depuis octobre 2023 par Erich Seifritz.

Un sujet qui occupe beaucoup l'ISFM est la structuration des formations postgraduée et continue médicales et leur développement futur. Des discussions sont notamment menées au sujet des opportunités et des risques que représente la mise en place d'apprentissages basés sur des compétences sous forme de « Entrustable Professional Activities » (EPA). Parmi les opportunités figure l'acquisition de compétences professionnelles structurées et vérifiables. Les risques résident dans la mise en œuvre concrète de ces EPA, ces activités demandant une importante charge de travail si l'on veut les appliquer sérieusement, sans compter que cette mise en œuvre risque de s'avérer particulièrement compliquée dans certains domaines. En outre, ces activités peuvent être facilement contournées.

Un autre sujet important pour l'ISFM est l'accumulation des demandes de diplôme ou d'accréditation, qui a considérablement augmenté ces dernières années faute de personnel qualifié pour traiter les demandes. La direction de l'ISFM a commencé à entreprendre des démarches de restructuration.

Erich Seifritz, président de la CPF, représentant au sein de l'ISFM

Département pour la relève

La SSPP met en œuvre des mesures qualitatives et quantitatives visant à promouvoir la relève depuis 2021. En 2023, les points forts ont été le congrès de la SSPP à Berne, la tenue du plus grand congrès du monde dédié à la relève (congrès de l'EFPT) à Zurich, ainsi que diverses manifestations de formation postgraduée, où il a été expliqué à la relève combien la SSPP était importante. Fabian Kraxner a notamment donné un cours intitulé « Le chemin pour devenir médecin spécialiste en psychiatrie ». Par ailleurs, le congrès MEDIfuture, qui aide les jeunes médecins suisses à s'orienter dans leur carrière, s'est tenu à Berne le 4 novembre 2023. Près de 600 médecins-assistant·e·s et futur·e·s médecins avaient fait le déplacement. Le stand de la SSPP a reçu de nombreuses visites, ce qui a donné lieu à des échanges stimulants autour de la discipline de psychiatrie et psychothérapie.

Chères et chers membres de la SSPP, beaucoup d'entre vous s'engagent en faveur de la relève. Permettez-moi de vous adresser mes sincères remerciements pour cet engagement très apprécié. Je vous remercie également de la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant la direction de ce dicastère de 2020 à 2023.

Fabian Kraxner, responsable du dicastère pour la relève

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

Après un nouveau remaniement, le TARDOC et la version 1.0 des forfaits ambulatoires ont été soumis conjointement en décembre 2023, accompagnés d'une lettre cadre commune de la FMH et de Curafutura contenant une déclaration en faveur d'un oui au paquet des deux règlements tarifaires, accord général et principes de tarification y compris. La FMH n'a cependant pas signé la demande d'approbation de la version 1.0 des forfaits ambulatoires, distincte, car cette dernière ne remplissait pas les conditions fixées par l'OFSP et n'avait pas non plus intégré les prises de position des diverses sociétés de discipline médicale.

Fin 2023, les deux anciennes organisations tarifaires, ats-tms AG et sts SA, ont été transférées au sein de la nouvelle organisation tarifaire nationale, l'OTMA SA. A partir de janvier 2024, le développement du TARDOC et des forfaits ambulatoires se poursuivra au sein de l'OTMA.

Fin 2023, au bout de 14 ans, l'EFAS (initiative en faveur d'un financement homogène des prestations ambulatoires et hospitalières) a surmonté le dernier obstacle et a été adoptée au parlement. Cette réforme centrale pour le système de santé suisse est portée par une alliance de 22 acteurs de la santé, dont la FMPP.

A partir de janvier 2024, le système tarifaire applicable dans le secteur hospitalier sera la version 5.0 du TARPSY.

En 2023, la Commission permanente des tarifs de la FMPP a répondu à 46 demandes de membres.

Rosilla Bachmann, présidente de la CPT

Commission permanente assurances (CPA) FMPP

En 2023, la Commission permanente pour les assurances (CPA) a continué de proposer son offre de conseil à nos membres. Le nombre de demandes a bondi au cours de cette année: Nous avons en effet reçu 140 demandes. Cette augmentation est forte en comparaison avec les années passées : En 2022, nous avons eu 89 demandes, en 2021 70 et en 2020 78. Il est facile d'identifier la raison de cette augmentation accrue. Elle est due aux questions concernant le nouveau modèle de prescription de la psychothérapie pratiquée par des psychologues. Nous avons reçu en tout 56 demandes à ce sujet, ce qui correspond exactement à 40 % de l'ensemble. On comprend aisément que l'introduction précipitée de ce nouveau modèle ait pour conséquence que beaucoup d'aspects de ce système restent flous. La FMPP délègue des représentants dans le groupe de travail qui tente de rendre possible la mise en oeuvre du modèle de prescription. Si l'on ajoute à cela l'engagement et le travail de notre commission dans ce domaine, on comprend à quel point la FMPP s'efforce à collaborer dans l'intérêt de tous et cela malgré le fait que nos mises en garde et nos critiques précédant l'introduction de ce nouveau modèle n'aient pas été entendues. En fin d'année, Maria Cerletti et le soussigné ont accepté l'invitation d'assureurs privés à discuter ensemble des problèmes concernant l'incapacité de travail pour raisons psychiques et les rapports médicaux correspondants. L'expérience de la commission paritaire que nous formons depuis des années avec les médecins conseils nous démontre combien il peut être important et fécond à la fois pour notre spécialité, de mener un tel dialogue avec d'autres acteurs du système de santé. Nous allons poursuivre ces discussions.

Dossiers traités 2023
140

Dossiers traités 2022
89

Dossiers traités 2021
70

Jean-Daniel Sauvant, président de la CPA

Communication

Au cours de l'année sous revue, les membres ont reçu six newsletters sur des sujets d'actualité et de développement de la discipline. Par ailleurs, la SSPP a adressé à l'ensemble des membres du Parlement deux lettres de session, dans lesquelles elle s'est investie en faveur d'un accès direct et de qualité aux soins psychiatriques pour les enfants, les adolescent·e·s et les adultes sans pour autant générer une augmentation générale du volume au niveau des

prestations de soins et donc des coûts. Un autre point sur lequel la SSPP insiste régulièrement est l'assurance de la qualité sous l'angle de la sécurité des patient·e·s. En 2023, la SSPP, la SSPPEA et la SMHC ont élaboré trois nouvelles prises de position qui sont également utilisées à des fins d'information et de sensibilisation du grand public et du monde politique. Les trois associations ont affiché dans ces documents une position claire en faveur des trois thèmes suivants :

- l'obligation pour les psychologues-psychothérapeutes d'effectuer trois ans de formation postgrade au sein d'un établissement de formation postgraduée reconnu par l'ISFM ;
- la nécessité d'une évaluation de cas par un·e psychiatre-psychothérapeute lorsqu'une psychothérapie pratiquée par un·e psychologue doit se poursuivre après 30 séances ;
- un élargissement de l'offre psychothérapeutique en fonction des besoins.

Enfin, les activités auprès des médias se sont poursuivies en continu, notre priorité ayant notamment été de donner une image nuancée des tâches et des prestations de la psychiatrie.

Antonella Rossi Harbus, Secrétaire générale de la SSPP

Le Congrès annuel de la SSPP

Le congrès 2023 de la SSPP a eu lieu à Berne les 7 et 8 septembre 2023, sur le thème « l'avenir de la psychiatrie-défis pour la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ». Nous avons accueilli plus de 1000 participants et l'ambiance conviviale a été très appréciée. Tous les exposés de l'Arena ainsi que les Keynotes et les sessions State of The Art ont été enregistrés et ont pu être revus en différé sur le site du congrès. La question de la pénurie de médecins spécialisés en psychiatrie et psychothérapie a été abordée et la nécessité de transférer des compétences à d'autres acteurs du système de soins a été évoquée. Nous avons reçu des chercheurs et des cliniciens qui nous ont parlé de leur expérience. Le symposium 5 pays a donné lieu à des échanges intéressants quant aux pratiques de la psychothérapie en vigueur chez nos voisins. Le congrès 2024 est déjà en préparation avec pour thème : « pluralité et spécificité en psychiatrie et psychothérapie » aura lieu sur 2 jours, les 12 et 13 septembre au Kursaal de Berne. Un précongrès est prévu pour la relève le 11 septembre 2024.

Catherine Léchaire, Co-présidente du congrès annuel

Informations du Secrétariat général

L'année 2023 a été marquée par différents sujets. L'un d'entre eux était la révision de la loi suisse sur la protection des données, dont les nouvelles règles et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur le 1er septembre 2023. Dans tous les secrétariats, il a fallu élaborer avec les responsables des associations des déclarations de protection des données ainsi que des adaptations ou des avenants contractuels. Une autre étape importante a été la recherche d'une nouvelle personne pour la communication pour la FMPP. La mise au concours a été lancée après les vacances d'été, le recrutement a duré jusqu'à l'automne et cela a valu la peine ! La SSPP a trouvé Marco Tackenberg, directeur du forum|pr, pour occuper ce poste exigeant ; en réel professionnel de la communication, il s'engage à l'interne et vers l'extérieur en faveur des intérêts de la psychiatrie et de la psychothérapie. Nous lui souhaitons plein succès et beaucoup de plaisir dans ce nouveau travail et tenons à remercier ici l'ancienne chargée de communication, Manuela Specker, pour son engagement sans faille. Le secrétariat a ensuite connu un autre départ, durant l'automne : Eveline Hirsbrunner, qui gérait, entre autres, le secrétariat de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s, était également un puits de connaissances. La recherche d'une personne pour lui succéder s'est avérée longue et difficile. La pénurie de personnel qualifié se ressent également chez les collaborateur·rice·s spécialisé·e·s, et cela est régulièrement source de surcharge de travail pour le reste de l'équipe. Après six mois de vacance, le poste sera repourvu au 1er mars 2024. En 2023, les diverses formations continues en ligne et les occasions d'échange en virtuel ont permis de proposer une valeur ajoutée supplémentaire à nos membres. L'offre

à bas seuil est appréciée et les membres y ont recours ; de nouveaux événements suivront donc en 2024 et sont déjà publiés sur le site Internet de la SSPP.

Un autre sujet, qui ne concerne pas uniquement les psychiatres, est la pénurie de médicaments en Suisse. La SSPP s'efforce de mettre à la disposition de ses membres des informations sur l'état de l'approvisionnement et d'attirer l'attention, avec le soutien de la FMH, sur les défis qu'implique cette situation. La campagne de communication de la FMH « Pour vous », dans le cadre de laquelle est également dressé le portrait de la psychiatrie (sujet n° 7) et le podcast santé « A mes côtés » ont formé d'autres occasions de collaboration avec la FMH.

En 2023, le groupe de travail Politique s'est réuni à six reprises pour des séances ordinaires et une fois pour une séance extraordinaire. Entre-temps, il a réussi à nouer des contacts précieux avec des parlementaires et à placer des thématiques importantes pour la spécialité de psychiatrie et psychothérapie ; une motion a en outre été soumise. Une lettre de session a par ailleurs été adressée à l'ensemble des parlementaires lors des sessions de printemps et d'automne. Les deux lettres, de même que les six newsletters envoyées aux membres, sont disponibles sur le site Internet, dans l'espace réservé aux membres.

Le comité a traité les questions en suspens et les demandes concernant des objets de politique de la santé et professionnelle au cours de ses dix séances et lors de sa retraite de deux jours du mois de mai, il a défini les thèmes centraux stratégiques. L'augmentation de l'effectif de membres constitue encore et toujours un objectif important, y compris pour avoir davantage de poids sur le plan politique.

Une nouvelle édition du congrès annuel de la SSPP s'est tenue en septembre 2023, et a enregistré un grand nombre d'inscriptions, ce qui est réjouissant.

Un sujet qui a occupé la SSPP en 2023 et qui restera d'actualité en 2024, est le vote par écrit qui est en cours. Entre-temps, une procédure civile a été ouverte auprès du tribunal régional de Berne-Mittelland. La SSPP est représentée par un cabinet externe.

Le secrétariat remercie l'ensemble des membres, le comité, le conseiller juridique, Philipp Straub, le chargé de communication, Marco Tackenberg, ainsi que les commissions pour la collaboration appréciée à sa juste valeur.

Antonella Rossi, secrétaire générale

Statistique des membres 31.12.2023

Catégorie de membre	2022	2023
Membres ordinaires	1855	1845
Membres extraordinaires	21	20
Membres assistants	158	264
Membres d'honneur	3	3
Membres émérites	131	166
Membres correspondants	6	6
Total	2173	2304

Bilan au 31.12.2023 SSPP

Bilanz per / Bilan au 31.12.2023		
	31.12.2022	31.12.2023
Aktiven / Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	1'400'678,98	1'176'494,41
Forderungen / <i>Exigences</i>	11'114,45	21'791,11
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	44'802,87	126'854,50
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	1'456'596,30	1'325'140,02
Anlagevermögen / Immobilisation	-	-
Total Aktiven / Actifs	1'456'596,30	1'325'140,02
Passiven / Passifs		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	317'514,82	232'719,51
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	227'994,97	273'273,26
Rückstellungen / <i>Provisions</i>	66'500,00	66'500,00
Fonds L. Ciompi	12'931,10	-
Total Fremdkapital / Dettes	624'940,89	572'492,77
Eigenkapital/ Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	1'135'662,16	749'445,66
Fonds Nationalkomitee	82'209,75	77'209,75
Total Eigenkapital / Capital propre	1'217'871,91	826'655,41
Total Fremd- und Eigenkapital / Dettes et capital propre	1'842'812,80	1'399'148,18
Gewinn/Verlust / Bénéfice/Perte	-386'216,50	-74'008,16
Total Passiven / Total passifs	1'456'596,30	1'325'140,02

Modifications des fonds de la SSPP 2023**Fonds Comité national**

Etat au 31.12.2022	Entrée de trésorerie 2023	Sortie de trésorerie 2023	Etat au 31.12.2023
CHF 82'209.75	-	-5'000.--	CHF 77'209.75

La SSPP alimente un fonds de soutien de sociétés, d'institutions ou d'organisations d'utilité publique ou non commerciales. En 2023, un don pour la Psych. Association of Turkey d'un montant de CHF 5'000.-- a été effectué.

Comptes annuels SSPP 2023

Erfolgrechnung/Comptes SGPP / SSPP	ER / Comptes 2022	Budget 2023	ER / Comptes 2023	Differenz zum Budget	Budget 2024
Betriebsertrag / Produits					
Mitgliederbeiträge / Cotisations	633'034	650'000	638'109	-11'891	640'000
Jahreskongress SGPP / Congrès annuel SSPP	63'651	-	558'176	558'176	600'000
Total Prüfungsgebühren / Frais d'examens	272'749	275'000	302'147	27'147	300'000
Homepage / Site internet	9'044	10'000	7'150	-2'850	10'000
Rechtsschutzprämie SGPP / Assurance de protection juridique					
Ertrag Fortbildungsdiplome	29'412	30'000	27'901	-2'100	30'000
Ertrag Fortbildungsdiplome	137'186	120'000	142'300	22'300	130'000
Anerkennung Fortbildungscredits	17'944	12'000	16'500	4'500	18'000
Anerkennung private Psychotherapieinstitute	800	1'200	-	-1'200	500
Ertrag WB Lehrpraktikerkurs d	6'250	7'500	3'743	-3'757	6'000
Ertrag WB Lehrpraktikerkurs f	6'500	8'000	3'750	-4'250	6'000
Ertrag FMH z.H. Visitationen	22'000	27'000	34'614	7'614	35'000
Ertrag FMH z.H. Titelordnung	6'780	5'000	31'334	26'334	13'000
Diverse Erträge	6'225	4'000	7'605	3'605	5'000
Debitorenverluste			-710	-710	-
übriger Ertrag / Autres produits	203'685	184'700	239'136	54'436	213'500
Total Betriebsertrag / Produits	1'211'575	1'149'700	1'772'618	622'918	1'793'500
Betriebsaufwand / Charges					
Jahreskongress / Congrès annuel	32'205	-	511'045	511'045	530'000
Rechtsschutzversicherung / Assurance protection juridique	27'607	31'000	27'565	-3'435	28'500
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	226'912	269'500	268'670	-830	234'500
Präsidium / Présidence	142'118	145'500	115'914	-29'586	133'500
Vorstand / Comité	217'477	200'000	191'925	-8'075	165'000
Präsidententreffen / Rencontre des présidents	33'131	28'500	24'148	-4'352	29'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	52'581	31'000	24'916	-6'084	31'000
Rechtsberatung / Conseil juridique	37'465	25'000	27'871	2'871	20'000
SKWF/UEMS - CPF/UEMS	26'050	52'500	71'701	19'201	38'200
Weiterbildungsstätten / Etablissement de formation postgraduée	25'921	38'000	40'071	2'071	43'500
Fortbildung / Formation continue	130'943	113'500	116'731	3'231	115'500
FAP / Examens de spécialiste	251'775	218'000	255'649	37'649	242'000
Titelkommission / Commission des titres	29'560	21'000	25'485	4'485	27'500
Kommission Psychotherapie / Commission psychothérapie	8'708	11'500	7'895	-3'605	11'500
Qualität / qualité	20'713	22'000	6'717	-15'283	14'000
Total SKWF / CPF	493'670	476'500	524'250	47'750	492'200
Kommunikation / Communication	51'261	60'000	26'914	-33'086	18'000
Public Affairs	41'760	35'000	35'995	995	36'000
Ressort Nachwuchs / Dossier relève	18'150	30'000	17'093	-12'907	2'000
Übrige Komm., AG, PG / Autres comm., groupes de travail, projets.	32'269	23'000	11'575	-11'425	47'000
Homepage / Site internet	19'545	15'000	20'538	5'538	17'000
Übrige Ausgaben / Autres dépenses	45'916	57'000	25'486	-31'514	36'000
Aufwand Sozialversicherungen / Charges sociales	9'877	10'100	9'892	-208	12'100
Urabstimmung / Votation générale	1'050		13'923	13'923	45'000
Diverse Finanzaufwände / Charges financières diverses	127'511	10'400	14'452	4'052	7'500
Diverse Finanzerträge / Produits financiers divers	-9'576	-	-45'903	-45'903	-
Neutraler Erfolg / Résultat neutre	-3'379		59	59	1'000
Kantons- und Gemeindesteuern / Impôts cantonaux et commur	242	1'000	298	-702	1'000
Total Betriebsaufwand / Charges	1'597'793	1'448'500	1'846'627	398'127	1'886'300
Gewinn / Verlust Bénéfice/Perte	-386'218	-298'800	-74'008	224'792	-92'800

Commentaires sur les comptes annuels 2023 de la SSPP

Les **comptes annuels 2023** ont été clôturés avec une perte de CHF 74'008, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 298'800. Voici quelques commentaires sur les principaux postes :

Les **recettes 2023** de CHF 1'307'184 dépassent le budget de CHF 157'484 (montant budgété : CHF 1'149'700). Les raisons principales en sont la clôture positive du congrès 2023 (bénéfice net de CHF 47'131) ainsi que les recettes supplémentaires pour les procès-verbaux de formation continue (CHF 22'300), pour les demandes de titre (CHF 26'334) et pour les taxes d'examen (CHF 27'147).

Les **charges 2023** se montent au total à CHF 1'381'192, et sont de CHF 67'308 inférieures budget. Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses:

- Les **frais du congrès** n'ont pas été budgétés et s'élèvent à CHF 45'610.
- Les dépenses liées à la fonction de la **présidence** sont de CHF 29'586 inférieures au budget.
- Les dépenses du **comité** sont inférieures au budget de CHF 8'075.
- Les charges occasionnées par les deux **rencontres des président-e-s** 2023 sont inférieures au budget de CHF 4'352.
- Les charges pour les **assemblées des délégué-e-s** sont inférieures au budget de CHF 6'084.--
- Les dépenses occasionnées par les **conseils juridiques** dépassent le budget de CHF 2'871.
- Les dépenses de la commission de formation postgraduée et continue (**CPF**) dépassent le budget et s'élèvent à CHF 47'750, et sont liées au fait que l'institut suisse pour la formation postgraduée et continue (ISFM) délègue davantage d'activités à la société de discipline médicale, que de nombreuses commissions de la CPF ont été renouvelées et que le règlement de formation postgraduée (RFP) a été remanié.
- Les dépenses liées à la **communication**, autrement dit pour l'ensemble des activités de communication exclusivement destinées à la SSPP, et qui n'ont pas été facturées via la communication FMPP, sont inférieures au budget et s'élèvent à CHF 33'086.
- Les dépenses liées à l'accompagnement externe pour le « **public affairs** » dépassent le budget de CHF 995.
- Dans le domaine de la **relève**, le total des dépenses est inférieur au budget de CHF 12'907.
- En ce qui concerne le poste « **autres groupes de travail** », le budget de CHF 23'000 n'a pas été épuisé, les dépenses atteignant CHF 11'575.
- Les dépenses pour le **site internet** dépassent le budget de CHF 5'538.
- Les **autres dépenses** sont inférieures de CHF 31'514 à celles prévues au budget (dépenses inférieures pour les cotisations aux associations, les cadeaux, les hommages et le sponsoring ainsi que le montant pour la SVPA).
- Les dépenses pour les **charges sociales** sont inférieures au budget de CHF 208.
- Les dépenses pour le vote par écrit n'ont pas été budgétées, elles s'élèvent à CHF 13'923.
- Les **diverses charges financières** s'élèvent à CHF 14'452 et sont supérieures au budget de CHF 4'052 (pertes sur titres).
- Les **divers produits financiers** n'ont pas été budgétés, ils s'élèvent à CHF 45'903 (produits des titres).

Charges du Secrétariat de la SSPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la SSPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

• forfait selon le contrat:	CHF	435'781
• frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.):	CHF	34'007
• Dépenses pour le congrès:	CHF	8'452

Rapport de l'organe de révision (SSPP)



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 13 mai 2024

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Bilan au 31.12.2023 FMPP

	2022 / CHF	2023 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	72'997	75'085
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	234'662	228'363
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	307'659	303'448
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	11'791	-
Total Anlagevermögen / Immobilisation	11'791	-
Total Aktiven / Actifs	319'450	303'448
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	147'310	44'407
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	18'911	14'083
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	11'791	-
Total Fremdkapital / Dettes	178'012	58'489
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	96'263	141'439
Total Eigenkapital / Capital propre	96'263	141'439
Total Fremd- und Eigenkapital / <i>Dettes et capital propre</i>	274'274	199'928
Gewinn / Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	45'176	103'520
Total Passiven / Total passifs	319'450	303'448

Comptes annuels FMPP 2023

FMPP Erfolgsrechnung / Comptes 2023

	ER / Comptes 2022	Budget 2023	ER / Comptes 2023	Differenz zum Budget	Budget 2024
Betriebsertrag / Produits					
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	571'473	570'000	577'531	7'531	565'000
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>	-1'302		19'689	19'689	-
Total Betriebsertrag / Produits	570'171	570'000	597'220	27'220	565'000
Betriebsaufwand / Charges					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	67'780	43'000	52'725	9'725	52'000
Präsidium / <i>Présidence</i>	75'549	67'500	79'117	11'617	77'000
Vorstand / <i>Comité</i>	30'088	40'000	24'418	-15'583	40'000
Public Affairs	-	15'000	-	-15'000	-
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	25'308	10'000	11'029	1'029	15'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	52'461	52'000	59'942	7'942	55'500
SKV / <i>CPA</i>	52'707	70'000	62'107	-7'893	59'000
STK / <i>CPT</i>	58'837	74'000	56'485	-17'515	68'500
KDP / <i>CPD</i>	14'406	-	-	-	-
SKK / <i>CPC</i>	132'250	157'000	116'440	-40'560	135'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	7'443	25'000	26'123	1'123	24'500
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	1'268	2'000	1'034	966	1'500
Verbandbeiträge / <i>Frais</i> <i>d'association</i>	6'768	5'000	4'180	-820	6'000
Finanzerfolg / <i>Produits financières diverses</i>	80	-	74	74	100
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	51	-	25	25	500
Total Betriebsaufwand / Charges	524'995	560'500	493'700	-64'869	534'600
Gewinn/ Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	45'175	9'500	103'519	92'088	30'400

Commentaires sur les comptes annuels 2023 de la FMPP

Les **comptes annuels 2023** ont été clôturés avec un solde positif de CHF 103'519, alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 9'500.

Les **recettes 2023** de CHF 597'220 dépassent le budget de CHF 27'220 (montant budgété: CHF 570'000). Cela s'explique en priorité par le fait que les cotisations des membres SSPP et SSPPEA sont supérieures de CHF 7'531 au budget. Par ailleurs, les recettes diverses n'ont pas été budgétées, elles s'élèvent à CHF 16'689. Elles ont un rapport avec la clôture du compte de la psychothérapie déléguée.

Les **dépenses** s'élèvent à CHF 493'700, soit CHF 64'869 inférieures au budget.

Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses :

- Les **frais administratifs** dépassent le budget de CHF 9'725.
- Les charges liées au mandat de la **présidence** dépassent le budget de CHF 11'617. Cela s'explique par le fait que la présidence FMPP a assumé un plus grand nombre de tâches.
- Les dépenses pour le **comité** s'élèvent à CHF 24'418 et sont inférieures au budget de CHF 15'583.
- Les dépenses pour les **conseils juridiques** s'élèvent à CHF 11'093 et dépassent le budget de CHF 1'029.
- **Les assemblées des délégué-e-s** s'élèvent à CHF 59'942 et dépassent le budget de CHF 7'942.
- **Pour la commission permanente des tarifs (CPT) et pour la commission permanente des assurances (CPA)**, les dépenses sont inférieures au budget. Celles de la CPA à CHF 7'893 et celles pour la CPT à CHF 17'515.
- Les dépenses relatives à la **communication** et les autres commissions s'élèvent à CHF 142'563 et sont inférieures au budget de CHF 39'437.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la FMPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

- | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------|
| • forfait selon le contrat: | CHF | 96'281 |
| • frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.): | CHF | 1'243 |

Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 13 mai 2024

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Le mot de la fin

Sans le soutien et la coopération de nombreuses organisations et de personnes engagées, la SSPP ne pourrait pas assumer toutes les responsabilités qui lui incombent. Nous les remercions toutes pour leur grand engagement, et plus particulièrement :

- nos membres, le fondement porteur de notre association ;
- le secrétariat pour son soutien indispensable et son travail important ;
- Philipp Straub pour son soutien et son expertise juridiques, qui sont très importants et précieux pour notre travail ;
- Manuela Specker pour son engagement considérable au niveau de la communication interne et externe et des activités médiatiques ;
- Bettina Mutter et son équipe de Mutter & Partner Consulting SA pour leurs conseils politiques et stratégiques inestimables ainsi que leur grand travail de networking ;
- les collègues du groupe de travail Politique, pour notre travail commun au niveau politique ;
- l'ensemble des membres des commissions, pour leur travail au sein des différents domaines, au service de leurs collègues ;
- les membres des différents groupes de travail et de projet ;
- le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP ;
- les président·e·s ainsi que les délégué·e·s des associations cantonales et régionales, des sociétés de formation approfondie et affiliées pour leur travail au service de leurs collègues ;
- l'ensemble des délégué·e·s qui représentent la SSPP au sein de nombreuses autres organisations durant toute l'année ;
- les collègues de la SMHC, de l'ASMP et de l'ASMAP pour la collaboration constructive ;
- les organes de la FMH pour leur défense des intérêts de tout le corps médical ;
- l'ISFM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue ;
- Organizers GmbH pour l'organisation du congrès annuel ;
- doc24, la plateforme en ligne couvrant toute la Suisse, qui permet aux patient·e·s, à leurs proches et aux médecins de trouver rapidement et facilement des rendez-vous avec un·e psychiatre ;
- T+R SA, l'organe de révision.

Le comité de la SSPP

Berne, avril 2024

Impressum

Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33, sgpp@psychiatrie.ch, www.psychiatrie.ch

Texte: Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP

Lay-out: Secrétariat de la SSPP

Images: Organizers

Tirage: Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.

Langues: Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne